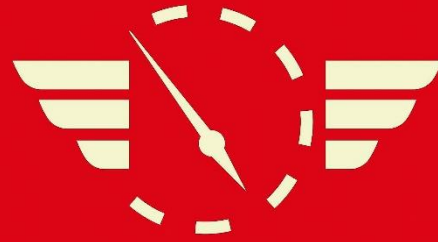


# Saint Geours AUTO-ÉCOLE



## CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : Le jour J

L'expert(e) : VidéoPermis

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

NEPH :

Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
<b>Total général</b>								

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l**  
**Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

# **La grille d'évaluation de l'examen pratique du permis de conduire**

La grille d'évaluation contient 31 points au total. Pour obtention permis de conduire, le candidat doit obtenir un minimum de 20 points. Bien sûr, toute erreur éliminatoire conduira à l'ajournement, peu importe votre score total ! Saint-Geours Auto-Ecole revient donc sur les compétences évaluées ainsi que la notation le jour de l'examen du permis de conduire.

## **Savoir s'installer à bord et assurer la sécurité : 2 points**

Lors de votre installation dans le véhicule en début d'épreuve, vous devez veiller à régler certains éléments afin d'avoir une position de conduite optimale :

-La distance entre votre siège et les pédales (jambe gauche légèrement fléchie lorsque la pédale d'embrayage est enfoncée)

-La hauteur et l'inclinaison du siège et de l'appuie tête afin d'avoir une bonne vision de votre environnement

-La position du volant (lorsque vous êtes bien installé au fond de votre siège, vous devez pouvoir tourner le volant sans avoir les bras tendus)

## **Les vérifications intérieurs, extérieurs et premiers secours : 3 points**

Pour les questions premiers secours l'inspecteur vous posera une question qui vous rapportera 1 point sur les 3.

Pour les questions intérieurs ou extérieurs l'inspecteur vous posera une question de vérification qui vous rapportera 1 point, puis une question en lien avec la sécurité routière qui vous apporte 1 point également. Ce qui vous fera 2 points sur les 3 possibles si vous répondez correctement

L'unique solution pour obtenir les 3 points le jour de l'épreuve est de connaître les réponses.

## **Connaître et utiliser les commandes : 3 points**

Vous devez être capable de maîtriser votre véhicule en toute situation. Vous devez connaître par exemple les différents voyants ainsi que les feux et les essuis glaces etc.... Attention l'inspecteur ne vous demandera pas seulement de lui montrer les éléments mais également de les faire fonctionner.

### **Prendre l'information : 3 points**

Vous devez être capable d'observer et analyse votre environnement afin d'évoluer en toute sécurité pour vous-même ainsi que pour les autres usagers. De nombreux éléments doivent être pris en compte comme les panneaux de signalisation, les conditions météo ou alors les autres usagers tel que les piétons, vélos etc.....

### **Adapter son allure aux circonstances : 3 points**

Vous devez être capable d'adapter votre allure en toutes circonstances (zone de rencontre, zone 30, travaux etc...). Vous devez savoir diminuer, augmenter ou maintenir votre allure. Vous devez savoir réagir pour ne pas vous mettre en danger ni les autres usagers.

### **Appliquer la réglementation : 3 points**

Vous devez respecter les règles du code de la route. Attention à bien respecter la vitesse jeune conducteurs.

### **Communiquer avec les autres usagers : 3 points**

Vous devez signifier toutes intentions de tourner, changement de voie, etc... aux autres usagers afin de ne créer aucun danger. Vous devrez donc :

- Utiliser les clignotants
- Utiliser les feux stop et/ou les feux de détresse en cas de forts ralentissements afin de prévenir les usagers qui vous suivent

### **Partager la chaussée : 3 points**

Vous devez toujours rester bien positionner au milieu de votre voie et respecter la signalisation au sol. Veillez donc toujours à bien gérer votre véhicule pour éviter de vous déporter et éventuellement gêne les autres usagers (voiture, vélo, moto, scooter, piétons).

### **Maintenir les espaces de sécurité : 3 points**

Vous devez constamment rester vigilant aux distances de sécurité devant, derrière ainsi que sur les côtés de votre véhicule. Vous devez avoir une maîtrise de votre véhicule afin de ne jamais vous approchez de trop près des autres véhicules.

### **Autonomie et conscience des risques : 3 points**

Cette compétence est évaluée en 3 sous compétences de 1 point chacune. Vous pouvez obtenir 0 ou 0,5 voire 1 point.

#### **-Analyse des situations :**

-Vous devez être capable d'analyser la situation afin d'adapter votre comportement.

#### **-Adaptation aux situations :**

-Vous devez adapter votre conduite ainsi que votre allure face à la situation qui se présente devant vous.

#### **-Conduite autonome :**

-Vous devez suivre un itinéraire seul et sans difficultés afin de rejoindre une destination bien précise.

### **Point bonus : 2 points**

Il existe deux points bonus :

#### **-Conduite économique et respectueuse de l'environnement : 1 point**

-Passage rapide de vos rapports de vitesse, maintien d'une allure constante ainsi qu'une conduite fluide et souple

#### **-Courtoisie : 1 point**

-Vous devez faire preuve d'anticipation envers les autres usagers avec qui vous partagez la route. Vous devez veiller à bien vous comporter envers les piétons, les cyclistes qui sont les principaux usagers vulnérables.

### **Les deux manœuvres obligatoires :**

Les manœuvres du permis de conduire sont les suivantes : marche arrière en ligne droite, marche arrière en ligne droite et en courbe, rangement en créneau, rangement en bataille, rangement en épi, demi-tour en 3 temps, ainsi qu'un arrêt de précision (stop, feu, etc...). C'est manœuvres en elles-mêmes ne donnent pas lieu à une note mais peuvent en être a l'origine

# Sanctions en cas d'agression à l'encontre des examinateurs du permis de conduire

**Avec les examinateurs du permis de conduire, aucune agression n'est permise.**

Les auteurs de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages à l'encontre des examinateurs du permis de conduire chargés d'une mission de service publique, sont passibles de sanctions pénales.

## Les sanctions

**- 7 500 euros d'amende** en application de l'article 433-5 du code pénal.

En cas de paroles, gestes ou menaces adressés à l'encontre d'un examinateur du permis de conduire dans l'exercice ou à l'occasion de sa mission et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction.

Si ces faits sont commis en réunion, la sanction est de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

**- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende** en application de l'article 222-13 4° bis du code pénal.

En cas de violence ayant entraîné une interruption temporaire de travail. En cas d'usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies.

**- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende** en application de l'article 222-12 4° bis du code pénal.

En cas de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à huit jours,

Si avec usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies

**Dans tous ces cas, le candidat au permis de conduire** encourt en outre 3 ans d'interdiction de se présenter à l'examen en application des articles L. 211-1 et L. 221-5 du code de la route



